

Code de bonnes pratiques au Lac Corbeau

Pour conserver un environnement de qualité, il faut agir et

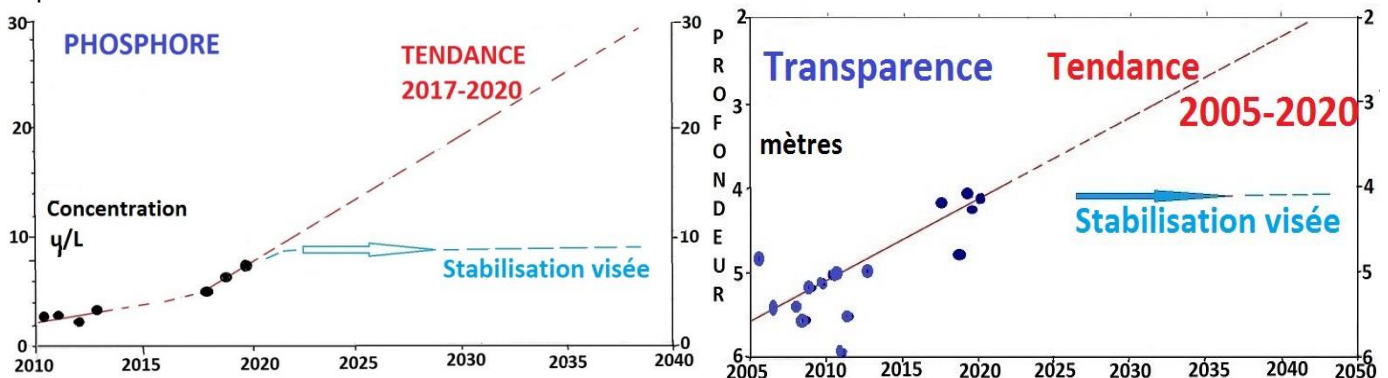
- Réduire la contamination qui détériore la qualité de l'eau du lac
- Naviguer de façon à ne pas accentuer la contamination de l'eau par le brassage des sédiments et l'érosion des berges
- Empêcher que des espèces aquatiques envahissantes altèrent à jamais le lac
- Promouvoir le traitement des eaux usées de toutes les habitations du secteur
- Revitaliser et entretenir les bandes riveraines
- Prévenir l'érosion des sols par des aménagements qui laissent en place le plus d'arbres possible
- Empêcher les déversements et les écoulements qui favorisent la prolifération d'algues bleues

Pour maintenir la qualité de vie actuelle et dans le futur, il faut

- Combiner civisme, plaisir et protection de l'environnement
- Assurer la sécurité des usagers par une signalisation et des règles adaptées aux conditions du lac
- Pratiquer des activités nautiques en harmonie avec l'environnement et tous les usagers
- Savoir que la valeur foncière et sentimentale d'une propriété diminue avec la contamination du lac

Impacts sur la qualité de l'environnement

Les résultats des analyses d'eau faites sur une période de 15 ans sont alarmants. La qualité de l'eau du lac a tendance à se dégrader. La concentration en phosphore a augmenté de 115% en 10 ans passant de 3,4 à 7,3 µg/L. De plus l'eau devient de moins en moins claire ayant subi une perte de transparence de 25% depuis 2005 passant de 5,5 à 4,1 m. Ces deux graphiques illustrent les résultats, les tendances et la stabilisation visée, c'est-à-dire là où il faut «aplatir la courbe».



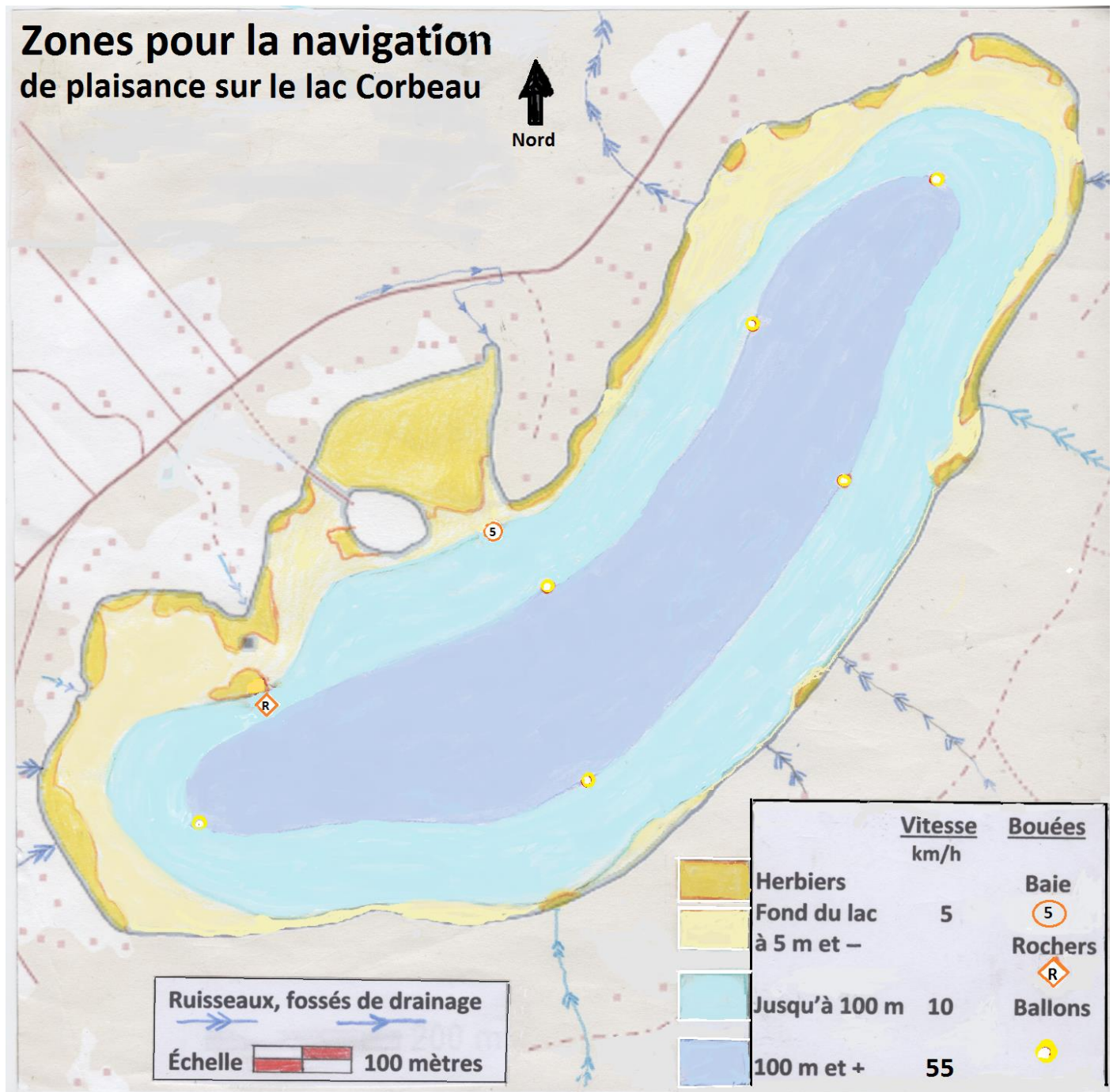
Cette détérioration a pour causes :

- 1) la remise en solution de contaminants présents dans les sédiments,
- 2) l'augmentation du volume des eaux usées dont une partie demeure non-traitée,
- 3) les produits nettoyants qui contiennent du phosphore lequel n'est pas traité par les fosses septiques,
- 4) l'érosion des sols due à une diminution du couvert végétal et forestier,
- 5) l'utilisation d'engrais et de produits chimiques,
- 6) les déversements provenant de lacs artificiels en amont.

À ce rythme, si rien n'est fait, les algues bleues auront des conditions propices pour envahir le lac d'ici 10 à 20 ans. D'une manière encore plus rapide une dégradation irrémédiable de la qualité de l'eau peut survenir d'une année à l'autre si des espèces exotiques envahissantes sont introduites dans le lac par ignorance ou insouciance. Ainsi la baignade, la natation, les sports nautiques et la pêche seront de plus en plus affectés. Avant que ces activités deviennent, une à une, impossibles à pratiquer par la génération de nos enfants, il faut agir maintenant !

Ce code décrit les bonnes pratiques à prendre sur le lac, en bordure du lac et dans le bassin versant du lac Corbeau.

1. Activités et vitesses de navigation sur le lac



En jaune, près de la rive où poussent des plantes aquatiques et où le fond du lac est à moins de 5 m de profondeur, une vitesse de **5 km/h** est recommandée pour empêcher la remise en solution du phosphore, du carbone organique dissous, de la chlorophylle et d'autres éléments chimiques par le brassage des sédiments et des plantes aquatiques.

En bleu pâle, entre les bouées et la zone peu profonde, les embarcations doivent limiter leur vitesse à **10 km/h** pour assurer la protection des propriétaires d'embarcations non motorisées, des baigneurs et des berges.

En bleu foncé, dans le plus grand périmètre situé au centre du lac à **100 mètres** et plus de la rive, les embarcations à moteur peuvent naviguer jusqu'à **55 km/h**. Les activités de remorquage (ski, pneumatique...) y sont autorisées. Les virages en 8 et les encerclements répétés qui génèrent des vagues sont à déconseiller, car elles créent des vagues qui brassent les sédiments de fond.

2. Sécurité nautique

Les conseils et règles à suivre pour les plaisanciers sont spécifiés dans le [Guide de sécurité nautique](#) (Ctrl + clic pour accéder aux références soulignées). Ce guide de même que le [règlement sur les abordages](#) sont disponibles sur le [site web de l'Association du Lac Corbeau](#).

Pour assurer la sécurité des usagers il est recommandé que les embarcations motorisées qui effectuent du remorquage ou d'autres activités sportives gardent une distance sécuritaire de 50 m des baigneurs, nageurs, planchistes, pêcheurs et de tous types d'embarcations.

3. Types d'embarcations à ne pas utiliser

Les motomarines n'ont jamais été tolérées sur le lac Corbeau. Les bateaux «wakeboards» produisent de grosses vagues qui ont des impacts importants sur les sédiments de fond et les berges. Pour minimiser ces impacts, les activités pratiquées par ces bateaux doivent se faire à plus de 300 m de la rive, ce qui est impossible au lac Corbeau dont la largeur maximum est de 600 m. Les impacts des vagues sur les rives et sur le fond des lacs ont été démontrés scientifiquement par plusieurs études dont celle menée au [lac Mercier](#) par l'Université Laval (2014) et celle de l'Université du Québec à Montréal (2014) au [lac Memphrémagog](#).

4. Partage harmonieux du plan d'eau et respect de l'intimité

Garder le niveau sonore aux seuls besoins des occupants des embarcations est une consigne du guide nautique. ATTENTION: le son voyage facilement sur les plans d'eau. Les sports nautiques motorisés et de remorquage et la navigation à des vitesses plus élevées que 10 km/h causent des vagues et du bruit. Ces activités doivent être pratiquées entre 11h et 18h.

5. Empêcher la propagation d'espèces exotiques envahissantes

Une procédure de nettoyage doit être suivie par tous les usagers du lac pour éviter de propager des espèces exotiques envahissantes. Tous les types d'embarcations, d'équipements sportifs, d'agrès de pêche, de gonflables, de planches, de skis, de jouets, doivent être nettoyés et lavés lorsqu'il y a eu contact avec un autre plan d'eau. Il faut suivre les méthodes du ministère de la faune décrites sur ce lien

[PRÉVENTION des EEE](#) . Cinq étapes :

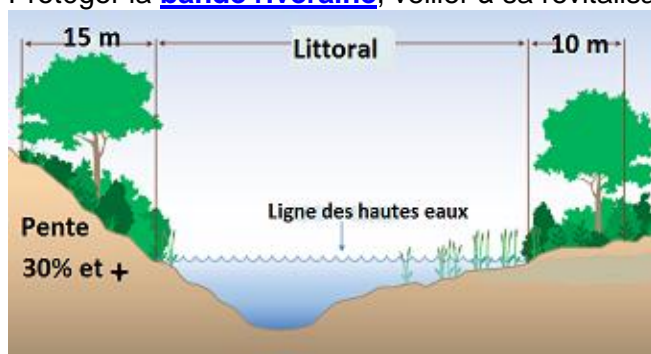
- A. Inspecter la coque, les hélices du moteur, la partie immergée de la remorque, les cordages, les équipements à la sortie du plan d'eau;
- B. Retirer et jeter à la poubelle la boue, les plantes aquatiques et toutes espèces animales, tous les débris;
- C. Vider l'eau de la cale des embarcations, des viviers, des seaux et glacières, des jouets, des kayaks, des canots, des chaloupes, de tous les types de contenants;
- D. Laisser sécher au moins cinq jours afin de tuer les micro-organismes ;
- E. Tout laver avec une machine à pression si la période de cinq jours n'est pas respectée.

Ne pas suivre cette procédure met en danger la qualité de l'eau du lac Corbeau qui heureusement n'est pas contaminé par des espèces exotiques selon un inventaire réalisé en 2020 disponible sur le [site web de l'Association du Lac Corbeau](#) dans la section Environnement, dossier Plantes aquatiques.

Malheureusement neuf lacs dans la région sont déjà infestés par des myriophylles à épis, une espèce exotique envahissante ([liste](#)). **Il est très difficile, voire impossible, d'en contrôler les conséquences sur l'eau, la navigation, la baignade, la pêche et la valeur foncière des propriétés.**

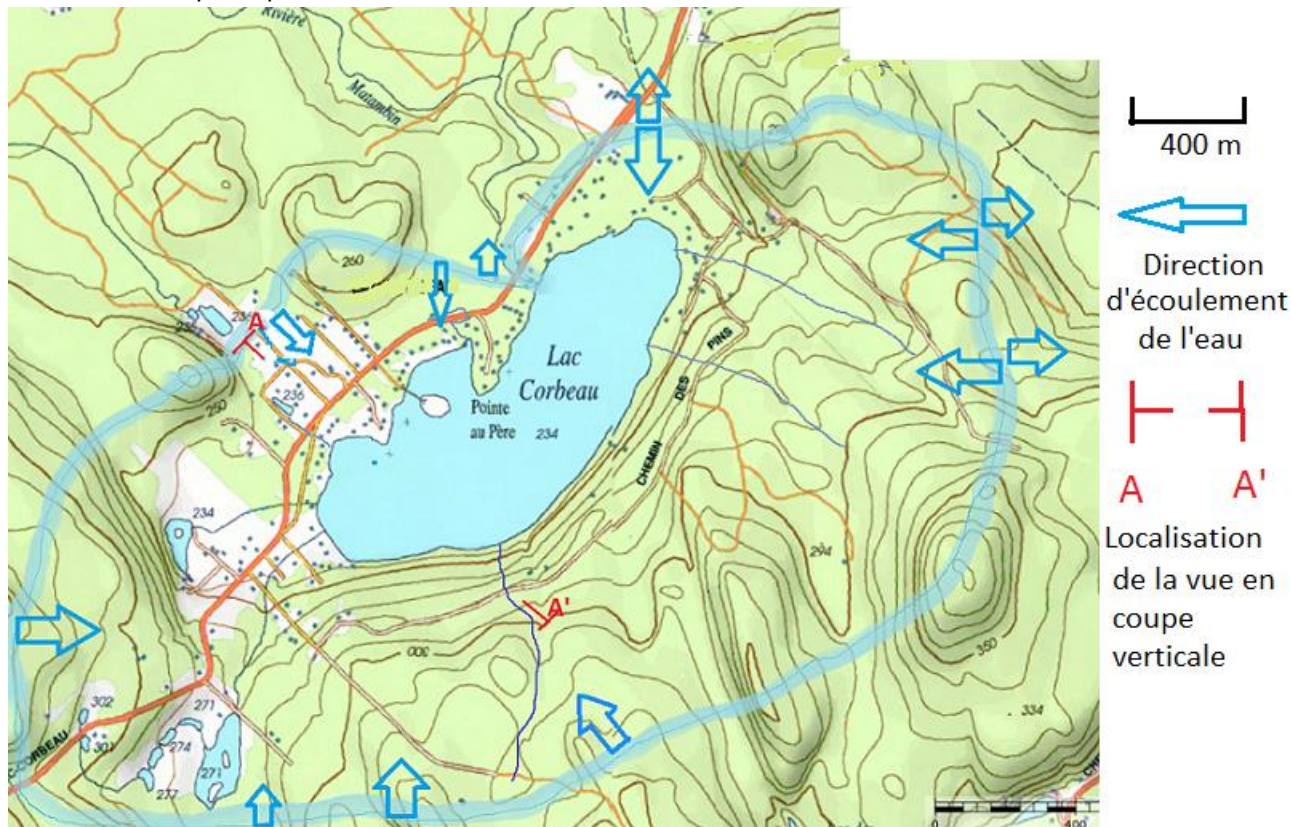
6-Protection de la bande riveraine en bordure du lac

Protéger la [bande riveraine](#), veiller à sa revitalisation, en conformité avec le règlement municipal 640.

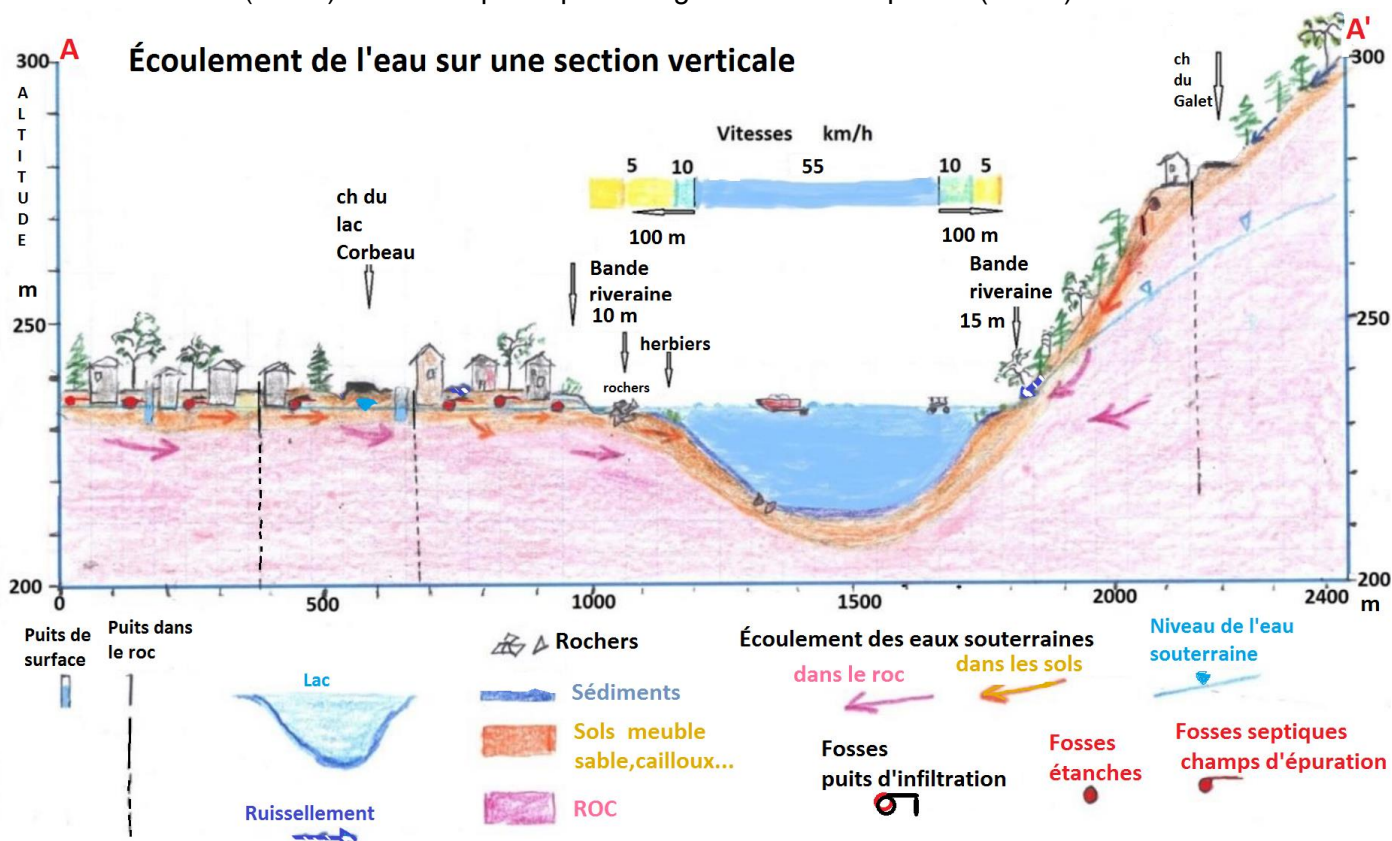


7-Protection de la qualité de l'eau dans le bassin versant

Cette carte indique le périmètre et les directions d'écoulement de l'eau de surface et de l'eau souterraine vers le lac.



Les précipitations qui tombent dans bassin versant s'infiltrent et coulent dans les sols et le roc ($\pm 30\%$), coulent en surface ($\pm 30\%$) ou sont captées par la végétation et s'évaporent ($\pm 40\%$).



Le traitement adéquat des eaux usées est essentiel pour préserver la qualité des eaux souterraines qui coulent vers le lac et servent de sources d'approvisionnement en eau potable. Pour protéger la qualité de l'eau du lac il faut des aménagements qui n'augmentent pas le ruissellement de surface, des affluents dont les débits demeurent naturels, des activités nautiques qui ne concourent pas à remettre en solution le phosphore contenus dans les sédiments.

Les bonnes pratiques ne seront pleinement efficaces que si elles sont appliquées sur tout le territoire du bassin versant du Lac Corbeau.

8-Traitement des eaux usées dans le bassin versant

Tous les systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées doivent être conformes avec la réglementation du gouvernement du Québec et celle de la municipalité de St-Damien. Pour ne pas contaminer l'eau, ces systèmes doivent être entretenus et les fosses septiques vidangées selon des procédures et des fréquences règlementées. Les locataires ont l'obligation morale et environnementale de ne pas séjourner dans une propriété dont les installations septiques sont non-conformes et donc polluantes. Les articles de la réglementation municipale sont : 737 [concernant la gestion des installations septiques](#) , 638 [règlement relatif à la vidange des fosses septiques](#) , 753 [règlement de zonage](#). Les eaux usées des résidences isolées doivent être traitées selon ce [règlement du Québec](#) .

9-Utilisation de produits écologiques

Sans phosphates et certifiés EcoLogo

Il faut utiliser des produits nettoyants sans phosphate pour la vaisselle, le lave-vaisselle, la lessive et tout autre usage. Quand un produit s'affiche « sans phosphate » cela signifie qu'il en contient moins de 0,5 %, sinon il ne pourrait pas être commercialisé au Canada. Même en si faible quantité, le phosphate est dommageable pour l'environnement car les installations septiques ne l'éliminent pas. Au mieux, une certaine quantité va s'accumuler dans les boues au fond des fosses de rétention mais la majeure partie va être rejetée dans le sol à la sortie du champ d'épuration des installations septiques.

Les produits de nettoyage certifiés EcoLogo sont un meilleur choix environnemental parce ce sont les seuls qui ne contiennent pas de phosphates et ont le moins d'impact sur la qualité de l'eau et sur l'environnement. Les produits recommandés sont décrits sur le [site web de l'Association du Lac Corbeau](#), section Environnement, dossier Produits de nettoyage.

- **Compost, engrais biologiques et pesticides naturels.**

Le compost et les engrais biologiques sont fortement recommandés parce qu'ils sont beaucoup moins concentrés en phosphore et que celui-ci est plus assimilable par les plantes. Les pesticides naturels utilisés en agricultures biologiques peuvent remplacer les produits chimiques.

10- Réduction des impacts sur la qualité de l'environnement

Tout contaminant rejeté ou déposé peut contaminer les sols, couler vers un cours d'eau et s'infiltrer vers les eaux souterraines. En surface l'effet est rapide et souvent visible. En profondeur l'écoulement des eaux souterraines est lent. Quand le sous-sol est perméable, la vitesse d'écoulement est de l'ordre de 1 à 10 m/an. Dans un sol moins perméable, l'eau souterraine s'écoule très lentement, de 0,1 à 1 m/an. Ainsi les pratiques polluantes qui ont eu lieu dans le passé contribuent toujours à affecter la qualité de l'eau. Elles peuvent avoir eu lieu récemment ou il y a longtemps (1, 5, 10, 50 ans et +) partout sur le territoire du bassin versant, que ce soit par l'écoulement de contaminants dans les ruisseaux ou leurs migrations dans les eaux souterraines. La détérioration de la qualité de l'eau du lac constatée en 2020 en est la conséquence ultime.

Les mesures pour atténuer l'émission de contaminants sur le lac sont décrites aux points 1 à 5. Le point 6 concerne la bande riveraine et les points 7 à 9 décrivent les bonnes pratiques à prendre dans tout le bassin versant. Deux sources connues de contamination requièrent des mesures spécifiques :

- 1- Une éclosion d'algues bleues est survenue en 2017 à la pointe nord-est du lac. D'origine inconnue l'éclosion ne s'est pas répétée. Pour vérifier les indices précurseurs de ce type d'éclosion, un programme de surveillance annuelle des plantes aquatiques envahissantes et d'algues bleues a débuté en 2020. Ce programme a pour but d'alerter les usagers du secteur, d'y promouvoir les bonnes pratiques et d'informer les autorités gouvernementales.
- 2- Des écoulements soudains de boues se sont produits dans le ruisseau qui se déverse à l'extrémité sud-ouest du lac. En amont de ce ruisseau, un barrage a été construit en 1970 pour créer des lacs artificiels. Quoique ce barrage soit assujéti à la Loi sur la sécurité des barrages et à son Règlement depuis 2002 et à une autorisation préalable de la municipalité par règlement (382) d'autres travaux faits dans ce cours d'eau ont causé un débordement en 2012 ([2014 QCCM 69, cour municipale MRC Matawinie](#)). Des débordements d'eaux boueuses ont également coulés jusqu'au lac en 2016 et 2020. Pour connaître la nature des impacts potentiels reliés à ces débordements, un suivi environnemental de cet affluent sera effectué pour savoir s'il s'agit réellement d'une source de contamination et, s'il y a lieu, élaborer une approche pour y remédier.

Code de bonnes pratiques au Lac Corbeau

Cette **version** mise à jour le **9 juin 2021** du code de bonnes pratiques a été préparée par le conseil d'administration (CA) de l'Association des propriétaires et des locataires du lac Corbeau comme prévue par la résolution (AGA-05-04-07-20) de l'Assemblée générale annuelle du 4 juillet 2020. Le code a été soumis pour approbation par les membres de l'Association lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) du **26 juin 2021**.

Un vote secret s'est tenu. Sur 91 membres inscrits, 69 ont voté par bulletin de vote en présentiel le 26 juin et de façon virtuelle le 25 juin pour un taux de participation de 76%. La répartition des résultats est la suivante:

Votes	Nombre	POUR	CONTRE
Virtuels :	16	15	1
Présentiels:	53	41	12
TOTAL	69	56	13

Le code de bonnes pratiques au Lac Corbeau a donc été adopté avec une forte majorité.

Un **dépliant** résumant les points majeurs du code de bonnes pratiques permet également d'en faciliter la diffusion en utilisant la version web ou la version imprimable qui permet après pliage d'avoir un document de la dimension d'une enveloppe standard.

Le **Code de bonnes pratiques au Lac Corbeau (version du 9 juin 2021)** est le résultat du travail d'un comité spécial constitué des membres du conseil d'administration et d'un membre participant de l'Association. Suite à un sondage qui a recueilli l'opinion de 80 personnes et qui a permis de le modifier et d'en améliorer le contenu, ce code est surtout le résultat d'une consultation de l'ensemble des personnes concernées par la qualité de vivre au Lac Corbeau.

Martin Poulin	Président
Mélanie Valiquette	Vice-Présidente
Sabrina Tremblay	Trésorière
Marie-Pierre Valiquette	Secrétaire
Robert Larocque	Bouées/entretien/local
Normand Brodeur	Responsable des communications
Helena Pozdniakova	Activités sociales

Pour plus d'informations, consulter le [site web de l'Association du Lac Corbeau](#) et la page [Facebook de l'Association](#)



«Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons tous mourir comme des idiots»

Martin LutherKing